

Les crédits

pêchent le poisson que le gouvernement interdit aux Terre-Neuviens cette année parce que les stocks sont limités.

Qu'en est-il de l'égalité des droits? Ces propriétaires de bateaux de Terre-Neuve n'ont pas les mêmes droits que les Russes dans notre propre zone de 200 milles.

Pis encore, le gouvernement du Canada délivre des permis à des pays étrangers exemptés des lois canadiennes sur les pêcheries, mais de temps à autre, des gens de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve sont traînés devant les tribunaux et accusés d'avoir gardé une prise accidentelle. Des accusations sont portées contre eux parce qu'ils n'ont pas de permis pour pêcher le saumon, la sole ou un autre poisson. Ces causes sont fréquentes devant les tribunaux de Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. Les étrangers qui pêchent aujourd'hui au large de la Nouvelle-Écosse ou de Terre-Neuve échappent à ce règlement. Ils peuvent garder les prises fortuites.

Quand l'observateur à bord des navires étrangers voit qu'ils prennent trop de poisson qu'ils ne sont pas censés prendre, le gouvernement fait tout simplement déplacer les navires deux milles au nord, à l'est ou à l'ouest. Les étrangers peuvent toutefois garder ces prises pour lesquelles ils n'ont pas de permis, tandis que les Terre-Neuviens et les Néo-Écossais sont traînés devant les tribunaux et jetés en prison.

Le gouvernement n'émet de permis pour la pêche à l'intérieur de la zone de 200 milles que depuis huit semaines. Autrement dit, les Japonais, les Allemands de l'Est, les Polonais, les Russes, les Cubains et les pêcheurs des îles Faeroe n'ont reçu ces quotas du gouvernement du Canada qu'il y a huit ou neuf semaines. Beaucoup d'entre eux ne sont même pas encore allés chercher leur permis. Le gouvernement du Canada dit qu'il leur donne ce poisson parce que nous ne l'utilisons pas beaucoup au Canada.

Je voudrais qu'il explique pourquoi le gouvernement de Pologne pêche la plie grise le long des côtes de l'est du Canada. La plie grise est un poisson de choix. Pourquoi le gouvernement du Canada autorise-t-il la Pologne à pêcher la plie grise alors qu'il l'interdit aux Canadiens?

Pendant la conférence de presse de vendredi après-midi à laquelle assistaient les ministres du Cabinet dans les bureaux des Pêches situés sur les collines blanches qui surplombent St-John's, à Terre-Neuve, dans le même immeuble, le gouvernement négociait avec le Danemark un accord bilatéral autorisant 15 gros navires des îles Faeroe à venir pêcher le turbot dans la zone nord de pêche à la morue, celle-là même où il annonce aux Canadiens qu'il devra restreindre radicalement les prises.

Cette entente autorise quinze bateaux des îles Faeroe à pêcher.

Nous ne voyons peut-être pas d'inconvénient à ce qu'un bateau des îles Faeroe vienne pêcher la maraiche sur le plateau continental au large de la Nouvelle-Écosse, car c'est ce qu'on utilise là-bas pour faire la soupe d'ailerons de requins. Un chalutier-usine s'y rend chaque année pour pêcher la maraiche. Par contre, une entente bilatérale avec le Canada permet à 15 de ces grands navires d'aller pêcher le turbot dans la zone de la morue du Nord. Où se trouve le stock de morue du Nord? Il n'est pas loin dans l'Atlantique nord. Il se trouve autour de toutes les circonscriptions de Terre-Neuve, sauf sur la côte sud. Voilà où se trouve le stock de morue du Nord.

Le Danemark recevra des permis de pêche au turbot d'après l'entente conclue vendredi, alors que le palan-grier de Shelbourne doit parcourir 800 milles pour aller pêcher le turbot au large de Terre-Neuve. Ce n'est pas le pire. Tout cela se passe dans la zone canadienne de 200 milles et ces permis sont distribués par le gouvernement du Canada qui prétend que la pêche dans la région de l'Atlantique traverse une mauvaise passe. Le gouvernement a donné aux Russes des permis que les Terre-Neuviens et les Néo-Écossais n'arrivent pas à obtenir. On donne aux Russes des permis de pêche au capelan, alors qu'on les refuse aux Canadiens. C'est absolument révoltant. Le gouvernement leur permet de pêcher et de conserver les prises accidentelles pour lesquelles on met les Canadiens en prison.

Les relations avec l'Union Soviétique, l'Allemagne de l'Est, la Pologne, Cuba, les îles Faeroe et le Japon sont bonnes. Cette année, le gouvernement du Canada délivrera des permis à plus de 200 usines flottantes étrangères pour pêcher dans une zone située à douze milles de la côte est du Canada. Il doit accorder 250 permis à des chalutiers-usines, à des usines flottantes étrangères, pour pêcher à douze milles de la côte de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et du Québec. Et pourtant, au Canada, on ferme les usines de transformation du poisson. Celle de Lockeport est fermée. On est sur le point d'annoncer une nouvelle réduction des contingents.

Des milliers de Canadiens des provinces atlantiques seront mis à pied et ce, pendant que le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère des Affaires extérieures, accorde en catimini des permis aux Soviétiques, aux Cubains, aux Japonais, aux Allemands de l'Est et aux Danois qui peuvent venir pêcher à moins de douze milles des côtes des provinces atlantiques. Aujourd'hui même, debout sur un promontoire de l'île du Cap-Breton, on pourrait voir un chalutier-usine français en train de prendre de la morue. Dans un mois d'ici, sur un promon-